



CONDITIONS GÉNÉRALES

EXTRAIT DES CONDITIONS TARIFAIRES
APPLICABLES AUX **PROFESSIONNELS**
ET **ENTREPRISES**

À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023





SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
- OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	3
- RELEVÉS DE COMPTE	3
- TENUE DE COMPTE	3
- SERVICES EN AGENCE	3
BANQUE À DISTANCE	4
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5-11
- CARTE BANCAIRE	5
- COTISATION ANNUELLE PAR CARTE	5
- PACKAGE CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES	5
- RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE	5
- SERVICE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE CHEZ LE COMMERÇANT	6
- VIREMENT PONCTUEL (LOCAL OU SEPA-COM PACIFIQUE)	6
- VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)	7
- VIREMENTS PERMANENT	7
- PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	8
- CHÈQUE / CHÉQUIER	8
- EFFETS DE COMMERCE EN XPF	9
- PORTEFEUILLE LIBRE - IMPORT	9
- PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT	9
- PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT	10
- PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT	10
- CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT	10
- CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT	11
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
- COMMISSION D'INTERVENTION	11
- OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	11
- INCIDENTS DE PAIEMENT	11
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	11-13
- DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS	11
- AUTORISATION DE DÉCOUVERT	12
- CRÉDITS	12
- FRAIS DIVERS	11
- MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT	11
- FRAIS DE RELANCE POUR RECouvreMENT D'UN ENGAGEMENT	13
ÉPARGNE	13
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	13
DATES DE VALEUR	13
- DEISES DE L'EEE	13
- DEISES HORS EEE	13
- VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE	13
NOS CONSEILS	15
- VOS RETRAITS PAR CARTE	
- GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS	
- QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?	



Tarifs TTC

exprimés en francs CFP (XPF)

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture	Gratuit
Versement initial minimum :	
- Compte en xpf : 10.000 XPF	
- Compte en devise : 500.000 XPF	
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit
Transformation de compte	5 050
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Suivi de la relation client	Gratuit
Lettre de relance «actualisation dossier client»	1 920
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Entreprises	18 400
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Professionnels-Développement	12 350
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Associations	6 300

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé de compte à vue - Papier	
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 650
Relevé décadaire (forfait mensuel)	2 610
Relevé mensuel	Gratuit
Recherche au guichet : relevé < 36 mois (par mois édité)	2 200
Ré-édition de relevé mensuel de carte C.B.I.	1 232
Relevé d'opérations SWIFT - quotidien (forfait mensuel)	6 250
Relevé de compte à vue - Electronique (en ligne)	
Relevé mensuel avec un abonnement WEBSOC	Gratuit
Relevé mensuel sur automate de consultation	Gratuit
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 100
Relevé de compte sur livret (CSL)	
Relevé semestriel sous réserve d'opérations effectuées sur la période	Gratuit
Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)	1 445
Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)	1 660

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte à vue (forfait mensuel)	1 200
Tenue de compte CSL (forfait annuel)	
- si CSL rattaché à un compte à vue	Gratuit
- si CSL orphelin (non rattaché à un compte à vue)	3 570
Gestion de compte inactif (par an et par compte, à concurrence du solde disponible)	3 600
Service «gestion du solde de mon compte	
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 500
Gestion des déficits (commission annuelle)	16 300

SERVICES EN AGENCE

Accès à la borne de consultation	Gratuit
Dépôt de fonds	
Au guichet	Gratuit
A l'automate : avec C.B.I./ C.B.P. ou carte de dépôt :	Gratuit
- Demande d'une 1ère carte de dépôt - clientèle de Professionnels-Entreprises	Gratuit
- Demande d'une carte de dépôt supplémentaire - clientèle de Professionnels-Entreprises	2 480
Retrait de fonds	
Sur Compte à Vue	
- dans l'agence qui tient le compte	720
- dans une agence autre que celle qui tient le compte	720
Commande de pièces (par rouleau)	30
Change de devises - billets de banque	
Au guichet	
Achat de billets de banque	
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	515

Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 025
Vente de billets de banque	
Commission de manipulation :	
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	515
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 025
Commission de remise de devises en espèces (autres que l'Euro) :	
Client SOCREDO : retrait sur compte en devise	3%
• Minimum 20,74 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD	2 475
A l'automate : commission de change (par opération)	620
Change de devises - Chèques de voyage	
Achat par la Banque de chèques de voyage	
Client SOCREDO : crédit du compte client (XPF ou devise) - Commission de manipulation (fixe)	515
Client Etranger occasionnel (sur présentation du passeport) : remise d'espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) - Commission de manipulation (fixe)	1 025
Cours devises	
Billets de banque en devise : Opération d'achat	Cours « Achat »
Billets de banque en devise : Opération de vente	Cours « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération d'achat	Cours chèque de voyage « Achat »
Chèque de voyage en devise : Opération de vente	Cours chèque de voyage « Vente »
Frais divers	
Frais de recherche	
Recherche aux archives (par document et par compte) dont relevé de compte > 36 mois	3 200
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	6 060
Attestations diverses	3 650
Attestation origine des fonds	8 900
Envoi de document	
Par courrier postal en Polynésie française	1 040
Par courrier postal hors Polynésie française	1 350
Par courrier électronique	690
Succession : Frais de traitement	10 300
Renseignements et enquêtes commerciales par client	
Aux commissaires aux comptes	21 000
Demandes d'encours (escompte et encaissement d'effets)	6 770
Interbancaires locaux	Gratuit
Interbancaires internationales par courrier/ SWIFT (T.V.A. + C.P.S. incluses au taux en vigueur)	4 545
NB : A ces frais s'ajoutent les frais de SWIFT (cf. Virements ponctuels)	
Ramassage de fonds chez le client	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - hors coût de communication ou coût du fournisseur d'accès à Internet

INTERNET

• WEBSOC et Application mobile SOCREDO : www.socredo.pf (abonnement annuel)	
- Accès Espace Client WEBSOC - Associations	3 580
- Accès Espace Client WEBSOC Base - Professionnels - Entreprises	5 200
- Accès Espace Client WEBSOC Premium - Professionnels - Entreprises	10 300

TÉLÉPHONIE

• Centre de Relation Clientèle : 24h/24 et 7j/7 au 40 47 00 00	Gratuit
• Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone : ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65	Gratuit
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : SOCMS	Gratuit
Commission par message reçu :	
- Du 1er au 5ème message	100
- Du 6ème au 20ème message	70
- Du 21ème message et au-delà	50
Plafond mensuel	3 000

ÉCHANGE SÉCURISÉ DE FICHIERS (hors coût d'installation, frais de communication)**TELETRANSMISSION** - FTP SSH (abonnement mensuel)**TELETRANSMISSION** - FTP SSH (frais d'accompagnement pour l'installation)**EBICS TS** (abonnement mensuel)**SWIFT** - CFT (mise en place)**SWIFT** - CFT (abonnement mensuel)**Abonnement mensuel supplémentaire** (par filiale)**Gratuit****Frais réels**

15 700

62 000

11 000

4 600

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**CARTE BANCAIRE**

Serveur d'opposition :

- en Polynésie française et à l'étranger : **(689) 40.47.00.18**

(pour toutes cartes)

- en France : **00 (33) 140.144.600** (pour les cartes VISA et MasterCard)**COTISATION ANNUELLE PAR CARTE****Carte privative - à autorisation systématique**

Carte SOCREDO Classic

3 786

Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte

2 400

Carte SOCREDO Gold

12 150

Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte

9 100

Carte internationale (CBI) - à débit différé

Carte VISA Classic ou MASTERCARD Classic (Différé)

5 990

Carte VISA Premier ou MASTERCARD Gold (Différé)

19 700

Carte MASTERCARD Business (Différé)

19 700

Carte internationale (CBI) - à débit immédiat

Carte Visa Classic (Immédiat)

6 050

Carte VISA Premier (Immédiat)

19 700

Carte American Express (Ofina)

Carte CENTURION Green ou Gold

Nous consulter

Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold

PACKAGES CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES, POUR UN MÊME PORTEUR ET MÊME COMPTE (COTISATION ANNUELLE) - 2ÈME CARTE (LA MOINS CHÈRE) À 50%**Carte à débit différé**

VISA Classic + Carte MASTERCARD Classic

8 985

VISA Classic ou MASTERCARD Classic

+ VISA Premier ou MASTERCARD Gold

22 695

VISA Premier + MASTERCARD Gold

29 550

VISA Classic ou MASTERCARD Classic

+ MASTERCARD Business

22 695

VISA Premier ou MASTERCARD Gold

+ MASTERCARD Business

29 550

Carte à débit immédiat

VISA Classic + VISA Premier

22 725

RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE**Retrait d'espèces (par retrait)****En Polynésie française**

en XPF sur automate SOCREDO

Gratuit

en XPF sur automate autre banque locale (par opération)

120

en XPF au guichet : Cash Advance

525

en devise sur automate SOCREDO (par opération)

616

en devise sur automate autre banque locale (par opération)

730

Hors de Polynésie française, avec carte SOCREDO

en XPF ou EURO (commission par opération)

1,50 euro

en devise (hors EURO) (commission par opération)

1,50 euro + 2,50%

Hors de Polynésie française, avec CBI

en XPF ou EURO

Gratuit

en devise (hors EURO), (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%
Paiement par carte (par opération)	
En Polynésie française et zone euro	Gratuit
Hors zone euro	2,50%
Paiement en plusieurs fois (4 maximum) - Option disponible chez le commerçant «SOC N PAY» - frais de dossier par tranche de 100 000 F :	
- pour un achat de 60 000 XPF à 100 000 XPF	500
- pour un achat de 100 001 XPF à 200 000 XPF	1 000
- pour un achat de 200 001 XPF à 300 000 XPF	1 500
- pour un achat de 300 001 XPF à 400 000 XPF	2 000
- pour un achat de 400 001 XPF à 500 000 XPF	2 500
Opérations diverses	
Frais de gardiennage par carte (au-delà de 4 mois)	2 525
Frais de destruction par carte (post gardiennage)	2 930
Ré-édition code secret : carte SOCREDO	520
Ré-édition code secret : C.B.I.	1 040
Modification des plafonds d'utilisation de la carte bancaire :	
- carte Socredo	Gratuit
- carte Visa / Mastercard	6 800
Carte capturée dans un distributeur	1 025
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction locale (par réclamation)	4 800
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation)	9 300
Envoi par courrier en Polynésie française - par carte (Recommandé avec avis de réception)	1 040
Envoi par courrier Hors Polynésie française - par carte (Recommandé avec avis de réception)	1 350
Frais d'opposition	
En cas de vol, perte, fraude Pour utilisation abusive	3 010
Frais d'opposition et/ou résiliation pour utilisation abusive	6 800
Frais de clôture	2 475

SERVICE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE CHEZ LE COMMERÇANT

Matériel et consommables (Achat ou location Terminal de Paiement Electronique)	Tarifs OSB
Adhésion au service (hors coût de communication)	
Terminal de Paiement Electronique (TPE) - commerçant	Nous consulter
A noter : Ce service offre plusieurs modes de paiement au choix (proximité, sans contact, mobile (SOCPAY), paiement N fois avec SOC N Pay (Vente A Distance Simple (VADs), paiement PLBS, ...)	
Application de Paiement à distance (PAYZEN)	Nous consulter
Commission sur opérations de paiement électronique	Nous consulter
Commission sur opérations de paiement en mode manuel (C.B.I.), en cas de panne du T.P.E.	
Commission contractuelle	3%
Date de valeur (J étant la date de réception)	J+10
Autres opérations	
Frais d'édition du journal T.P.E.	2 475
Frais de recherche pour réclamation	4 700
Frais de traitement d'un avoir sur T.P.E. ou manuel	130
Frais de rejet de facturette en mode manuel	360
Frais de traitement diverses anomalies locales (erreur caissier, abandon débits, doublon, etc..)	360
Frais sur facturette contestée et rejetée (à la charge du commerçant)	360
Frais de traitement impayé international suite erreur commerçant	5 800
Frais de clôture de contrat T.P.E.	2 475

VIREMENT PONCTUEL (LOCAL OU SEPA-COM PACIFIQUE)

Cours : devise de l'EEE (1)	Cours transfert « Achat » J
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	
Emission par Internet (avec un abonnement WEBSOC)	Gratuit
Local : En faveur d'un compte SOCREDO	Compris dans l'abonnement
Local : En faveur d'un compte dans une autre banque	
SEPA COM Pacifique : commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
SEPA COM Pacifique : frais de transfert	515
Émission par votre agence	
Local : En faveur d'un compte SOCREDO	Gratuit

Local : En faveur d'un compte dans une autre banque	431
SEPA COM Pacifique : Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
SEPA COM Pacifique : Frais de transfert	2 475
Réception virement ponctuel	
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	Gratuit
En faveur d'un compte d'une autre banque	0,25%
• Minimum	2 475
• Maximum	12 500
Frais divers virement	
Frais de recherche (dont demande de retour de fonds)	3 080

VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)

Emission Virement ponctuel en devise (SWIFT) - (dont euro) par Internet ou par votre agence	
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Vente » J
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	J-1
Valeur : devise hors EEE (1) (en jour ouvrable)	0,25%
Commission de transfert	1 850
• Minimum	17 200
• Maximum	2 475
Frais de transfert	
Frais de correspondant	Frais réels
Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels
Réception Virement ponctuel en devise (SWIFT)	
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Achat » 750
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	J+3
Valeur (en jour ouvrable)	750
En faveur d'un compte SOCREDO en devise	J+1
Valeur (en jour ouvrable)	
En faveur d'un compte dans une autre banque	
- en XPF (commission de transfert)	0,25%
• Minimum	2 475
• Maximum	12 500
- en devise (commission de transfert)	0,25%
• Minimum	2 475
- en devise (frais de transfert SWIFT)	2 475
Frais divers virement à l'étranger	
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 080
Frais de recherche (dont données incomplètes ou erronées (RIB, ...))	3 080
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 475
Retour des fonds à l'expéditeur	
- Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
- Frais de transfert SWIFT	2 475
- Frais réclamés par le correspondant	Frais réels

VIREMENT PERMANENT

Le virement permanent n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret

Par internet (avec un abonnement WEBSOC)

Local	Compris dans l'abonnement
SEPA (Métropole)	
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 770
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	3 880
Par votre agence (Local ou SEPA-COM Pacifique ou Etranger)	
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 770
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	3 880
Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger (se référer à «Virement ponctuel à l'Etranger»)	
Frais divers - virements permanents	
Modification de virement permanent	1 770
Annulation de virement permanent	1 770

Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur 3 100

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret

Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 190
Opposition prélèvement	2 475
Création d'un numéro national d'émetteur (NNE) ou identifiant SEPA (ICS)	6 060
Gestion au titre d'émetteur	
Support informatique, y compris post-banque (forfait mensuel)	6 300
Support manuel (forfait mensuel)	24 800
Gestion des impayés (Commission par impayé)	355
• plafond mensuel	24 800

CHÈQUE / CHÉQUIER

Emission d'un chèque en XPF	
Délivrance d'un chéquier	Gratuit
Frais de gardiennage par chéquier (au-delà de 2 mois)	2 525
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage)	2 930
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur	3 100
Emission d'un chèque de banque	
Emission en XPF	2 850
Emission en EURO	
Commission par chèque	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
Frais d'émission par chèque	2 475
Envoi par courrier postal	
En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 040
Hors de Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 350
Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)	
Sur place	Gratuit
Remise de chèques erronée	360
Hors place	
Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	14 820
Frais de port	Frais réels
<i>Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.</i>	
Remise de chèques en devise	
<i>Chèque tiré sur un compte domicilié hors de Polynésie française</i>	
A l'encaissement	
<i>Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant (environ 6 semaines)</i>	
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours transfert « Achat »
Commission d'encaissement	1%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450
A l'escompte (en valeur)	
<i>Sous réserve d'acceptation par la Banque</i>	
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours chèque de voyage « Achat »
Commission d'escompte (par remise)	1%
• Minimum	3 350
Impayés par chèque en devise	
Frais d'impayé	4 200
Frais de protêt	4 200
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
Frais de port	Frais réels
Opposition au chèque	
Opposition au chèque/ chéquier en XPF	5 200
Opposition au chèque en devise (dont EUR)	
Frais d'ouverture de dossier	2 600
Commission forfaitaire	2 600



EFFETS DE COMMERCE EN XPF (à l'encaissement ou à l'escompte)**Mise en place**

Plafond d'escompte (par compte)	12 450
Commission de manipulation (à la charge du cédant, par effet)	2 600

Modification

Modification d'un plafond d'escompte (par compte)	12 450
Demande de prorogation d'un effet	3 100
Réclamation/ Modification d'un effet	4 700
Modification / annulation/ renouvellement d'un dossier	6 300

Opposition aux effets

	3 200
--	-------

Effet impayé

Frais de retour (à la charge du cédant, par effet)	4 100
Frais de protêt (par effet)	4 200

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels (par effet)

Frais de lettre au tireur et au bénéficiaire (par lettre)	1 900
Conservation des effets impayés (par mois)	6 300

Opérations diverses

Demande d'encours d'encaissement	6 800
Demande d'encours d'escompte	6 800

PORTEFEUILLE LIBRE - IMPORT**Effets de commerce à l'acceptation**

Avis d'acceptation	0,25%
---------------------------	-------

• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Frais de transfert (SWIFT)	8 300
-----------------------------------	-------

Avis au cédant	2 150
-----------------------	-------

Effets de commerce à l'encaissement

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Vente »
---	------------------------------

Commission d'encaissement	0,25%
----------------------------------	-------

• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Commission de transfert	0,25%
--------------------------------	-------

• Minimum	1 850
• Maximum	17 200

Frais de transfert (SWIFT)	8 300
-----------------------------------	-------

Avis au cédant	2 150
-----------------------	-------

Lettre de change relevé (L.C.R.) à l'encaissement

Commission d'encaissement	0,25%
----------------------------------	-------

• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Frais d'encaissement	3 650
-----------------------------	-------

Opérations diverses

Frais de relance/ prorogation / Réclamation/ /Avis de sort	3 150
---	-------

Commission d'annulation de dossier	6 300
------------------------------------	-------

Frais d'impayé ou de rejet / ou de protêt	4 200
--	-------

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels

Frais de port	1 350
----------------------	-------

PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT

Effets de commerce tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française.

Encaissement

Délais : Crédit en compte à réception crédit chez le correspondant	environ 6 semaines après dépôt
--	-----------------------------------

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Achat »
---	------------------------------

Commission d'encaissement (fixe)	1%
----------------------------------	----

• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Escompte en intérêts

Sous réserve d'acceptation par la Banque.

Intérêts à calculer sur le nombre de jours restant à courir.

Commission d'encaissement fixe (par effet)	3 200
--	-------

Impayés

Frais d'impayé ou de protêt	4 200
-----------------------------	-------

Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
--	--------------------

Frais de port	1 350
----------------------	-------

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT

Remise documents contre acceptation (avec ou sans retour à la banque)

Commission d'acceptation / d'encaissement	0,25%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Avis au cédant (par message envoyé) 2 150

Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200

Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé 8 300

Frais réclamés par le correspondant **Frais réels**

Remise à l'encaissement (Documents ou Effets déjà acceptés)

Commission d'encaissement	0,25%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450

Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200

Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé 8 300

Avis au cédant (par message envoyé) 2 150

Opérations diverses

Frais de relance /Prorogation/ Réclamation/Avis de sort 3 150

Frais de port (par message envoyé) 1 350

NB : Les frais de port, avis au cédant et SWIFT sont facturés par message envoyé

Frais d'impayé ou de rejet / ou de protêt 4 200

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels

Commission d'annulation de dossier 6 300

Absence de documents

Lettre de garantie (Commission prélevée trimestriellement en pourcentage du montant)	2%
• Minimum	5 000

Bons à délivrer (Commission fixe) 5 000

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1) Cours transfert

« Achat »

Valeur (en jour ouvrable) J+3

Commission d'intervention 3 200

Commission d'encaissement 0,25%

• Minimum 3 200

• Maximum 12 450

Frais de port 1 350

Frais réclamés par le correspondant ou la banque **Frais réels**

CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT

Sauf stipulation contraire, les frais et commissions sont à percevoir sur le donneur d'ordre.

Ouverture/ Modification

(augmentation ou prorogation (au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture)) - par trimestre indivisible

Commission (par trimestre indivisible) 0,375%

• Minimum 8 300

Autres modifications 8 300

Acceptation - Commission par trimestre indivisible 0,50%

• Minimum 8 300

NB : A cette commission s'ajoute la commission d'utilisation

Utilisation - Commission d'utilisation (sur le montant utilisé) 0,25%

• Minimum 8 300

Annulation

Commission d'annulation de dossier 8 300

Frais de levée de réserves 8 300

Frais de correspondants pour levée de réserves **Frais réels**

Frais de port 1 350

CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT

Transmission de lettre de crédit commerciale (frais fixes)	8 300
Notification/ Confirmation/ Modification (montant ou durée)/	
Utilisation (levée de documents)/ Acceptation	0,25%
• Minimum	8 300
Autres modifications	8 300
Frais de port	1 350
<i>NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels</i>	
Valeur (en jour ouvrable)	J+3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention -autorisation découvert momentanée (par opération)	1 550
Plafond mensuel	31 100

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour courrier pour adresse invalide	2 020
Saisie sur compte (Avis à Tiers Détenteurs / Saisie Arrêt/ Opposition administrative du Trésor)	17 200

INCIDENTS DE PAIEMENT

Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision	
Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5.967 XPF (forfait par chèque)	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5.967 XPF (forfait par chèque)	5 960
Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.	
Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :	
- les frais de rejet par chèque,	
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1er chèque impayé),	
- la lettre d'injonction par titulaire,	
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers),	
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.	
Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire	
Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 080
Client « interdit autres banques » : ouverture dossier	3 676
Rejet pour provision insuffisante, d'un virement ou d'un prélèvement	dans la limite de 2 387

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (perçus mensuellement)

• Intérêts débiteurs <u>pour un découvert autorisé</u> Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure. <u>pour un découvert non autorisé</u> Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure. • Commission pour découvert <u>pour un découvert autorisé</u> Taux : 0,16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur Règles : - non calculée sur la partie réescomptable du découvert - plus fort code commission si plusieurs découverts - plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs La commission est perçue dans la limite du taux d'usure. <u>pour un découvert non autorisé</u> Montant forfaitaire	2 525
La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.	

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Mise en place d'une autorisation de découvert (renouvelable ou non renouvelable) en pourcentage du montant	1%
• Minimum	5 150
Frais d'avenant	31 000
Dénonciation d'une autorisation de découvert	13 534

CRÉDITS

Prêts, avances diverses

Crédit : mise en place (en pourcentage du montant)	1%
• Minimum	13 100

Crédit billet «SOC'IMPORT» :

- mise en place (par billet)	2 800
- modification ou annulation (par billet)	6 100

Engagement par signature

Mise en place d'acte de cautionnement

(en pourcentage du montant)	1%
• Minimum	6 060
• Maximum	23 836

Annulation avant mise en place (forfait)

4 700

Commission par nature d'engagement

Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)

Caution Bancaire (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin) ou garantie à première demande

2%
4 700

Caution Bancaire d'aval de traite (fournisseurs, douanes, ou cautions fiscales, soumissions annuelles, avals divers)

2%
3 060
1 212

Bons à délivrer sur envois postaux

Cessions de créances Daily (Marché Public, Avances sur factures)

Mise en place plafond d'autorisation et/ou renouvellement annuel

11 500

Frais d'avenant sur plafond (par avenant)

11 500

Commission de service

3 500

Commission de notification / marché

8 600

Commission de notification / facture

4 100

Commission de bordereau

3 500

Commission de modification / réclamation

11 500

Commission de prorogation

8 600

FRAIS DIVERS

Frais d'étude (en pourcentage du montant) - Prêt / découvert autorisé/Daily/ autres

1%
20 000

• Minimum

Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté) - Crédit immobilier ou à la consommation

0,75%
17 900

• Maximum

Frais d'annulation de dossier de crédit

15 700

Droits d'enregistrement des actes (quel que soit le nombre de copies) par emprunteur et par caution

Frais réels

Tableau d'amortissement

• crédit vivant	3 080
• crédit soldé	6 160

Commission d'engagement

1%

(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non débloqué)

Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client

6 160

Information annuelle aux cautions (par courrier)

6 800

• Maximum

27 100

Frais de main-levée d'une caution bancaire (hors caution de rapatriement)

6 060

Frais de dénonciation d'un plafond d'autorisation

13 534

Prêt soldé : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt)

2 475

Contre-garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de

Garantie d'Outre Mer)

Nous consulter

MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT

Avenant (commission par dossier)

Changement de compte ou date de prélèvement

36 000

Modification (report d'échéance, durée, autres)

51 000

Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération

Remise de chèques sur place

J+1

Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération

Chèque SOCREDO émis

J-1

Valeur du compte sur livret

Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.

(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-Mer (Saint- Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et- Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).



NOS CONSEILS

VOS RETRAITS PAR CARTE

La Banque SOCREDO met à votre disposition un réseau de 75 Distributeurs Automatiques de Billets dans toute la Polynésie française.

Nous vous conseillons d'effectuer vos retraits par carte de préférence dans les distributeurs de la Banque SOCREDO, car en dehors de notre réseau vos retraits vous seront facturés.

GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS

La Banque SOCREDO met à votre disposition dans ses agences des espaces libres services équipés de distributeurs de billets, de guichets automatiques bancaires, de bornes de dépôts d'espèces (pièces et billets) et d'automates de remises de chèques. Nous vous invitons à utiliser ces automates pour effectuer vos opérations gratuitement et gagner un temps considérable.

Nos services de Banque à distance (l'Espace Client WEBSOC et l'Application Mobile SOCREDO) vous permettent également d'effectuer vos opérations courantes en toute autonomie et sécurité, 24h/24, 7j/7, depuis votre ordinateur ou votre smartphone (consulter vos comptes, vos placements, vos crédits, effectuer un virement, commander un chéquier, imprimer vos relevés ou votre RIB...).

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?

Vous devez au plus vite faire opposition auprès de votre banque, et s'il s'agit d'un vol, vous devez également faire une déclaration aux autorités de police.

Faire opposition sur votre carte :

En cas de perte ou de vol :

- Que vous soyez en Polynésie française ou à l'étranger, appelez le **+689 40 47 00 18** (accessible 24h/24 et 7j/7), taper 1 et composez les 19 chiffres de votre carte SOCREDO ou les 16 chiffres de votre carte internationale.
- Si vous êtes en voyage en France, appelez immédiatement le **00 (33) 140 144 600** (accessible 24h/24 et 7j/7) pour les cartes CB VISA et Mastercard, vous dialoguerez avec une opératrice qui vous aidera pour l'opposition de votre carte.
- Dans tous les cas, confirmez ensuite dès que possible votre opposition auprès de votre agence ou par fax au 40 41 53 56.

COMMENT NOUS CONTACTER

40 47 00 00

Du lundi au vendredi : 07h00 - 17h00



Scannez ce QR Code
et consultez nos tarifs
sur notre site www.socredo.pf



BANQUE SOCREDO

Banque SOCREDO, S.A.E.M. au capital de 22 milliards de F.CFP

RCS TPI 59 1 B Papeete

N° TAHITI : 075390 - Intermédiaire d'assurance

Siège social : 115 rue Dumont d'Urville

BP130 - 98713 - Papeete RP - TAHITI - Polynésie française

Tél. : (689) 40 47 00 00

E-mail : socres@socredo.pf